

Eléments et proposition concernant les horaires de l'établissement

A l'occasion de la réunion de la commission permanente du 14 février 2020, il a été convenu de reporter l'examen de cette question au conseil d'administration d'avril. Ce conseil n'ayant pu avoir lieu en raison de la pandémie, le sujet sera porté devant le conseil d'administration du 25 juin 2020.

Il a été examiné une nouvelle fois en commission permanente au cours de sa séance du 10 juin sans que de nouvelles modifications aient été proposées.

Rappel des horaires en cours

Avant la rentrée 2019

M1	08:00 – 08:50
M2	08:55 – 09:45
Récré	09:45 – 10:00
M3	10:00 – 10:50
M4	10:55 – 11:45
M5	12:00 – 12:50
S1	12:55 – 13:45
S2	14:00 – 14:50
S3	14:55 – 15:45
Récré	15:45 – 16:00
S4	16:00 – 16:50
S5	16:55 – 17:45

Après la rentrée 2019 (vote du CA du

M1	08:00 – 08:55
M2	09:00 – 09:55
Récré	09:55 – 10:10
M3	10:10 – 11:05
M4	11:10 – 12:05
Pause	12:05 – 12:55
S1	12:55 – 13:50
S2	13:55 – 14:50
S3	14:55 – 15:50
Récré	15:50 – 16:05
S4	16:05 – 17:00
S5	17:05 – 18:00

Rappel des objectifs

Les nouveaux horaires ont été mis en place pour permettre de porter à 55 minutes la durée des cours, comme c'est le cas dans la quasi-totalité des établissements français.

Le bénéfice pour les élèves n'est pas négligeable puisqu'il correspond à au moins 2h de cours par semaine soit environ 70 heures par an...

Constat

- Les nouveaux horaires ont été engagés en même temps que la réforme du lycée et ses alignements de première ;
- La pause imposée à 12h05 a concentré l'affluence à la restauration scolaire et les plages ponctuellement libérées avant et après n'étaient pas suffisantes pour décongestionner ces flux ;
- La pause méridienne fixée à compter de la rentrée était seulement de 50 minutes alors qu'elle était d'au moins 1h10 auparavant ;
- L'évolution des retards en cours (voir document présentant les indicateurs observés) montre qu'une difficulté se présente s'agissant de la plage S1. Aucune évolution significative n'est enregistrée sur les autres plages ;

- L'évolution des passages à l'infirmier n'est pas non plus corrélée avec les horaires. Les infirmières confirment d'ailleurs n'avoir reçu aucun élève pour des raisons liées aux horaires ;
- Le nombre de repas servis, en baisse depuis l'année dernière, n'a pas évolué positivement au cours de l'expérimentation des anciens horaires, au contraire ;
- Le nombre de déclenchements d'alarme n'a pas baissé avec le retour aux anciens horaires, au contraire.

Proposition d'aménagement des horaires de classe

Dans le but de maintenir l'objectif visant à redonner du temps de cours aux élèves, il est proposé d'aménager les horaires de la manière suivante (version consolidée en commission permanente du 14 janvier 2020) :

M1	08:00 – 08:55	55 min
M2	09:00 – 09:55	55 min
Récré	09:55 – 10:10	
M3	10:10 – 11:05	55 min
M4	11:10 – 12:00	50 min
M5	12:10 – 13:00	50 min
S1	13:05 – 13:55	50 min
S2	14:05 – 15:00	55 min
S3	15:05 – 16:00	55 min
Récré	16:00 – 16:15	
S4	16:15 – 17:05	50 min
S5	17:10 – 18:00	50 min

Les élèves, comme les enseignants, bénéficieront toujours d'une plage de pause pour le déjeuner.

Les emplois du temps (à compter de la rentrée 2020), prévoiront de libérer au moins la plage M5 ou S1 pour chaque division.

La durée minimale de pause méridienne pour chaque division sera de 1h05.

Par ailleurs dans toute la mesure du possible, les élèves bénéficieront d'une pause méridienne correspondant à deux plages consécutives (M4+M5 ou M5+S1 ou S1+S2). Cet objectif ne pourra bien sûr pas être atteint chaque jour pour l'ensemble des divisions.

Les propositions faites au cours de la commission permanente du 14 janvier 2020 permettent de plus de dégager une pause de 10 minutes entre les plages M4 et M5 puis entre les plages S1 et S2.

Enfin, il est proposé de mettre en œuvre ce nouvel aménagement à compter de la rentrée 2020 avec des emplois du temps adaptés (dans toute la mesure du possible : fin des cours à 12h pour les élèves du secondaire, et à 13h pour les étudiants).